

Procès-verbal du conseil municipal du 22/04/2026

Le conseil municipal s'est réuni le 22/04/2026 à 18h30 dans la salle d'honneur de la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi Diaz.

Etaient présent : Rémi Diaz, Corine Gerard, Didier Sicard, Caroline Beaujard, Sébastien Estieu, Sylvain Herbreteau, Cécile Coloma, Azize Henni, Jean-Pierre Audouin, Anne Laure Odoyer, Cyril Lacorne, Aude Messonnier, Pascal Moineau, Sophia Bouchti, Francois Talayssat, Vincent Costes, Marion Delbreil, Emma Martinez

Etaient excuses : Sabine Perez ayant donné procuration à Emma Martinez

L'ordre du jour était le suivant :

- 1-Affectation du résultat 2025- Budget communal
- 2-Vote du budget primitif 2026- Budget communal
- 3-Vote des taux d'imposition 2026
- 4-Affectation du résultat 2025- Budget assainissement
- 5-Vote du budget primitif 2026- Assainissement
- 6-Bilan des acquisitions et cessions – Année 2025
- 7-Installation du CCAS
- 8-Modification du règlement des services périscolaires

Secrétaire de séance : Corine Gerard

1- Affectation du résultat 2025- Budget communal :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	491 207,59
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	400 000,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	891 207,59
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	363 797,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-52 825,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	891 207,59
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	491 207,59
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	400 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Monsieur Audouin rappelle au conseil municipal que, conformément aux règles de la comptabilité publique, il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice précédent, tel qu'il ressort du compte financier unique. L'usage est d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au budget de fonctionnement pour faire face aux dépenses imprévues de l'année suivante et d'affecter le reste au budget d'investissement.

Au regard de ces éléments, il propose au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- en réserve en section d'investissement : 491 207,59 €
- en report en section de fonctionnement : 400 000 €

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

2- Vote du budget primitif 2026

Monsieur Audouin, conseiller municipal délégué aux finances commence par exposer le total des dépenses et recettes pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

- **Total dépenses et recettes investissement : 1 880 377,47 €**
- **Total dépenses et recettes de fonctionnement : 2 952 390,74 €**

Il effectue ensuite la présentation par chapitres et commence par présenter les propositions pour le budget d'investissement :

Dépenses d'investissement :

- Immobilisations corporelles : 1 626 080,00 €
- Remboursement d'emprunts : 201 471,87 €

Total des dépenses d'investissement :

1 880 377,47 €

Recettes d'investissement :

- Subventions : 681 048,64 €
- Emprunts et dettes assimilés : 0 €
- Dotations et fonds divers : 15 054,00 €
(correspondant à la récupération de TVA sur les investissements de l'année passée)

Total des recettes d'investissement :

506 261,59 €

Il poursuit en présentant les propositions pour le budget de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général : 845 610,46 €
- Charges de personnel : 1 166 753,00 €
- Atténuation de produits : 298 642,60 €

Total des dépenses de fonctionnement :
2 623 120,40 €

Il termine en présentant le détail des opérations prévues au budget 2026 :

- Amélioration du cadre de vie : 5 000,00 €
- Valorisation des équipements scolaires : 105 260,00 €
(dont la part principale concerne la climatisation et l'installation de voiles d'ombrage)
- Voirie et urbanisation : 79 860,00 €
(dont 52 000,00 € de restes à réaliser)
- Entretien du patrimoine : 972 640,00 €
(incluant notamment la rénovation de la salle des fêtes)
- Équipement culturel : 3 000,00 €
- Équipement sportif : 3 000,00 €
- Acquisitions diverses : 457 320,00 €

Question de M. Costes :

M. Costes s'interroge sur le montant du projet de climatisation et demande si un devis a été établi et si un appel d'offres a été lancé ?

Réponse de M. Diaz :

M. Diaz précise qu'aucun appel d'offres n'a été lancé à ce stade, le montant étant inférieur au seuil requis. Un premier devis a été reçu et d'autres sont en cours de réalisation. L'estimation budgétaire a été construite sur cette base prévisionnelle.

Question de M. Costes :

M. Costes s'interroge concernant l'écart constaté sur le montant des investissements si l'on regarde 2024, 2025 qui étaient très faibles par rapport au montant de 2026.

Réponse de M. Diaz :

Il faut reprendre l'historique. En 2023, à la suite du rapport de la Chambre régionale des comptes, nous n'avions plus la capacité à porter de grands projets et la situation était similaire en 2024. Sur ces deux années, la commune a rétabli ses finances et en 2025, la réalisation de la salle des fêtes était bien prévue au budget. Les montants évoqués sont ceux des dépenses réelles votés à la clôture des comptes, or comme cela avait été expliqué, le montant réel des investissements 2025 est beaucoup plus faible que celui qui avait été voté au budget, puisque les travaux de la rénovation de la salle des fêtes n'ont pas pu être lancés.

L'écart s'explique par ces reports et en 2026, les investissements qui étaient programmés en 2025 sont donc réinscrits.

Les principaux postes de dépenses d'investissement concernent la rénovation de la salle des fêtes (part la plus importante), la climatisation des écoles, ainsi que le renouvellement d'une partie des véhicules du parc technique.

Par ailleurs, M. Diaz précise que, tant que le marché relatif à la salle des fêtes n'est pas attribué, il n'est pas possible de déterminer avec exactitude le montant des dépenses. Les estimations actuelles sont établies par le cabinet d'architecte, sur la base de coûts de marchés comparables et d'opérations similaires, ce qui permet de disposer d'une première évaluation.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

3- Vote des taux

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de fixer, pour l'année en cours, les taux des taxes directes locales, conformément à la réglementation en vigueur.

Taxes	Taux 2025	Taux 2026
Foncier bâti	40.88	40.88
Foncier non bâti	87.39	87.39
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	16.73	16.73

Il précise que ces taux concernent notamment la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il présente les taux appliqués l'année précédente et propose de les reconduire à l'identique.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

4- Affectation du résultat- Budget assainissement

Comme pour le budget principal, il est proposé de voter l'affectation du résultat de l'année 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-3 408.59
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif.	0.00
c. Résultats antérieurs reportés	282 999.14
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	279 590.55
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	238 813.02
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	279 590.55
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	279 590.55
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

5- Vote du budget primitif 2026- Assainissement

Dépenses d'exploitation :

- Charges de gestion courante : 100 000 € (un certain nombre de canalisations doivent être maintenues, d'où la nécessité de les remettre en état)
- Amortissements : 56 292,94 €

Total des dépenses d'exploitation : 206 292,94 €

Recettes d'exploitation : 15 742,99 €

Dépenses d'investissement :

- Immobilisation corporelle : 279 362,97 € (cette somme ne sera pas nécessairement entièrement dépensée, mais représente le maximum mobilisable compte tenu des capacités financières).

Total des dépenses d'investissement : 295 105,96 €

Recettes d'investissement : 56 292,94 €

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

6- Bilan des acquisitions et cessions – Année 2025

Situation acquisitions	Montant
Parcelle AB108 et AB 109	5 000 €
Parcelle AB74	15 000 €
Parcelle ZK102	1 €

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

7- Installation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application des dispositions du Code de l'action sociale et des familles, il convient de procéder à la création et à l'installation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il rappelle que le CCAS est un établissement public communal chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune. À ce titre, il intervient notamment dans les domaines de l'aide sociale ainsi que dans les actions de prévention et de développement social.

Monsieur le Maire précise que le conseil d'administration du CCAS est présidé de droit par le Maire et qu'il est composé, à parité, de membres élus au sein du conseil municipal et de membres nommés par le Maire.

Le conseil municipal est donc invité à procéder à l'élection de ses représentants appelés à siéger au sein du conseil d'administration du CCAS.

Voici la liste proposée :

Caroline BEAUJARD
Azize HENNI

Marion DELBREIL
Emma MARTINEZ

Anne-Laure ODOYER
Aude MESSONNIER

La liste des membres non élus sera arrêtée ultérieurement par voie d'arrêté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à l'élection des membres élus et approuve la liste proposée à l'unanimité.

8- Modification du règlement des sévices périscolaires

Comme évoqué lors de la réunion de travail, Monsieur le Maire rappelle qu'il est proposé au conseil municipal d'apporter deux modifications au règlement intérieur relatif aux services périscolaires :

- la modification du délai pour ajouter ou annuler une réservation de repas, qui serait porté à 72 heures au lieu de 7 jours actuellement. Cette mesure vise à poursuivre les actions engagées en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et s'aligne sur le délai de prévenance imposé par le prestataire ;
- l'ajout de la possibilité, pour les familles, de demander la révision de leur quotient CAF à tout moment de l'année, en cas d'évolution de leur situation familiale (séparation, divorce, décès du conjoint, etc.).

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.



The image shows a handwritten signature in black ink on the left. To its right is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LANTA' at the top and 'HAUTE-GARONNE' at the bottom. In the center of the stamp, there is a stylized emblem featuring a sun, a star, and a crescent moon. A large, sweeping signature in blue ink is written over the stamp.